



Montpellier, le 03 juin 2014

Jean-Luc Vaïsse
Secrétaire départemental SE-Unsa 34

A Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des services de
L'Education nationale de l'Hérault

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de l'Hérault dépose une alerte sociale à compter du mardi 3 juin 2014 et pour une période d'un mois.

Cette alerte sociale porte sur les sujets suivants :

- ✓ Modalités de mise en œuvre dans l'Hérault du décret n° 2014-457 du 7-5-2014 - J.O. du 8-5-2014 relatif aux autorisations d'expérimentations concernant les rythmes scolaires et de la circulaire n° 2014 063 du 9-5-2014 relative à ces mêmes expérimentations.
- ✓ Modalités d'information, de vote des conseils d'écoles et prise en compte de ces votes dans les villes concernées.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Je vous prie de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à l'assurance de mon profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Le secrétaire départemental SE-Unsa 34

Jean-Luc Vaïsse